

Priorités, plan de travail et ressources au titre de la Convention pour 2019-2020

1. Le Bureau de la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels a élaboré le présent document, dans lequel sont présentées les activités qu'il est proposé de mener au titre de la Convention pour la période 2019-2020 (le plan de travail) et les ressources nécessaires pour les exécuter, en coopération avec le secrétariat de la Convention. Le plan de travail a été établi sur la base des éléments suivants : projet de stratégie à long terme pour la Convention jusqu'en 2030 (ECE/TEIA/2018/5) ; résultats des réunions tenues et des activités menées dans le cadre de la Convention ; démarche stratégique suivie au titre du Programme d'aide et de coopération (dénommé auparavant Programme d'aide, et renommé ainsi dans la stratégie à long terme) ; besoins exprimés par les pays bénéficiaires à l'occasion de l'exécution du programme et dans les réponses aux lettres adressées à des représentants de haut niveau (voir le résumé des réponses figurant dans le rapport du Groupe de travail de l'application (ECE/CP.TEIA/2018/11)) ; propositions que les donateurs et les bénéficiaires ont adressées au Bureau et au Groupe de travail de l'application ; besoins prioritaires recensés par le Bureau ; et suggestions formulées par le secrétariat et appuyées par le Bureau.

2. Le plan de travail inclut à la fois : les activités dont l'exécution et le suivi doivent se poursuivre ; celles qui sont liées à la mise en œuvre de la stratégie à long terme ; et celles que le Bureau considère nécessaires afin de conserver à la Convention une visibilité élevée en vue d'améliorer la sécurité industrielle dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE), compte tenu de l'objectif consistant à accroître sensiblement la sécurité industrielle et à réduire les risques de catastrophe technologique d'ici à 2030 grâce à l'application intégrale de la Convention, afin de conférer à celle-ci une large reconnaissance en tant qu'instrument juridique relatif à la réduction des risques de catastrophe technologique dans le contexte du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et afin d'accroître la contribution de la Convention à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment des cibles 3.9, 3.d, 6.3, 9.1, 9.4, 11.b, 12.4 et 13.1¹.

3. Le plan de travail prévoit aussi des éléments visant à tirer parti au maximum des synergies avec d'autres accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement – par exemple, la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière et la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement – et avec d'autres activités menées par la CEE, notamment celles qui concernent le logement et l'aménagement du territoire. Il est en outre prévu de créer des synergies avec d'autres organisations travaillant dans le domaine de la sécurité industrielle.

4. Étant donné que l'exécution des activités inscrites dans le plan de travail exige des ressources extrabudgétaires, les Parties, les autres pays membres de la CEE et les parties prenantes intéressées sont invités à appuyer les activités qui seront menées au titre de la

¹ Cible 3.9 : D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses ; cible 3.d : Renforcer les moyens dont disposent tous les pays [...] en matière d'alerte rapide, de réduction des risques [...] ; cible 6.3 : D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en [...] réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses [...] ; cible 9.1 : Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente [...] ; cible 9.4 : D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables [...] ; cible 11.b : D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de [...] la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux ; cible 12.4 : D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques [...] tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale [...] ; cible 13.1 : Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.

Convention en 2019-2020 en contribuant au fonds d'affectation spéciale de la Convention, en finançant directement des activités et en apportant des contributions en nature. Dans le cadre du mécanisme financier durable (ECE/CP.TEIA/24, annexe I), il est prévu que les Parties annoncent ou indiquent, avant l'adoption du plan de travail biennal, le montant ou la valeur des contributions volontaires annuelles, financières ou en nature, qu'elles s'engagent à fournir et jouent un rôle actif dans la mobilisation de contributions supplémentaires. Les Parties sont également invitées à montrer la voie en soutenant les différentes activités sur le plan opérationnel. Les autres pays souhaitant jouer un rôle de chef de file sont invités à se mettre en rapport avec le secrétariat avant la dixième réunion de la Conférence des Parties.

5. Le plan de travail se divise en deux parties, la première étant consacrée aux activités de base, indispensables au fonctionnement de la Convention, et la seconde aux autres activités. Ainsi qu'en a convenu le Bureau de la Convention, les activités de base sont les suivantes :

- a) Organisation et préparation des réunions des Parties, y compris le service des réunions du Bureau et des organes subsidiaires et les contributions de fond à ces réunions ;
- b) Élaboration de documents et d'autres produits et facilitation de la participation aux réunions (billets d'avion, dispositions relatives aux voyages et indemnités de subsistance) ;
- c) Information, liaison et communication, notamment avec les Parties, les États membres, d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement et les comités de la CEE, ainsi que les organisations internationales concernées ;
- d) Facilitation de l'application de la Convention (élaboration de directives d'application, coordination, partenariats et partage de bonnes pratiques) ;
- e) Gestion générale du programme, y compris en ce qui concerne les ressources humaines et les questions financières, et communication d'informations à ce sujet aux États membres dans le cadre de l'ONU.

6. Les autres activités sont notamment les suivantes :

- a) Renforcement des capacités sur le terrain et assistance technique, y compris dans le cadre du Programme d'aide et de coopération ;
- b) Communication d'informations aux donateurs qui financent des activités d'assistance ;
- c) Appui au système de notification des accidents industriels de la CEE ;
- d) Activités de sensibilisation et de communication en dehors de la région de la CEE ;
- e) Autres fonctions définies par les Parties.

7. Le tableau 1 présente le plan de travail pour 2019-2020 et les ressources nécessaires à son exécution. Y sont indiquées les activités auxquelles des fonds devraient être affectés pendant l'exercice biennal, compte tenu des contributions annoncées par les Parties à la dixième réunion de la Conférence des Parties et des autres contributions, financières et en nature, qui n'ont pas encore été confirmées. Le tableau 2 porte sur les ressources totales prévues pour l'exercice biennal, y compris les dépenses au titre du personnel de secrétariat (non prises en compte dans le tableau 1). Le tableau 3 indique les activités pour lesquelles, au moment de l'établissement du présent document, les pays chefs de file et/ou les ressources correspondantes n'ont pas été identifiés. Des ressources supplémentaires (autres que celles figurant dans le tableau 2) pour la période précédant la onzième réunion de la Conférence des Parties seront nécessaires pour l'exécution des activités figurant dans le tableau 3.

Tableau 1
Plan de travail et ressources nécessaires pour 2019-2020

Domaine	Activités, pays chefs de file/pays d'appui, organes ou organisations	Ressources financières extrabudgétaires	Ressources humaines financées par le budget ordinaire ou des fonds extrabudgétaires (en mois de travail d'administrateur (P) et d'agent des services généraux (G) du secrétariat) en nature,	
		(en espèces et services généraux (G) du secrétariat) en dollars É.-U.)	P	G
I. Activités de base, notamment celles qui visent à mettre en œuvre la stratégie à long terme pour la Convention jusqu'en 2030 (autres que les activités d'assistance)				
<i>Activités de communication et de sensibilisation et partenariats stratégiques</i>	Communication ciblée (lettres d'information, communiqués de presse, dépliants, cartes postales, site Web, médias sociaux, promotion de brochures et d'une formation en ligne sur les accidents industriels et participation à des réunions et instances internationales et régionales)	15 000	3	1,5
	Visites de travail et missions de haut niveau dans les États parties	9 000	1	0,25
	Visites de travail auprès d'autres parties prenantes	6 000	1	0,25
	Suivi de l'atelier ONU/OCDE sur les risques d'accidents technologiques provoqués par des catastrophes naturelles (NATECH) : diffusion des résultats et des bonnes pratiques et partage d'informations sur le rôle de la Convention concernant de tels accidents	5 000	2	0,5
	Réunions avec les organisations partenaires pour coordonner les activités communes, dont des réunions de coordination interinstitutions	10 000	2	0,5
	Réunions de donateurs et visites bilatérales	5 000	1	0,5
	<i>Organe d'appui</i> : Bureau			
Total partiel		50 000	10	3,5
<i>Facilitation de l'application</i> – Évaluation des risques	Activités consécutives à l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques entre les Parties au sujet des méthodes d'évaluation des risques, par exemple grâce à l'élaboration d'une publication/d'un répertoire de bonnes pratiques et/ou à la tenue d'un séminaire de suivi (à déterminer en fonction des conclusions du séminaire de 2018 sur l'évaluation des risques) ^a	30 000	2	1
	<i>Pays chefs de file/pays d'appui</i> : Autriche, Slovaquie, Suisse			
– Objectifs de développement durable/Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe	Appui à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris ses objectifs, et du Cadre de Sendai, l'accent étant mis sur la prévention et la préparation en matière d'accidents industriels en participant à l'élaboration des rapports pertinents sur les objectifs et le bilan mondial sur la réduction des risques de catastrophe ainsi qu'aux réunions et ateliers	20 000	3	0,5

Domaine	Activités, pays chefs de file/pays d'appui, organes ou organisations	Ressources humaines financées par le budget ordinaire ou des fonds extrabudgétaires (en mois de travail d'administrateur (P) et d'agent des Ressources financières extrabudgétaires)		
		(en espèces et services généraux (G) du secrétariat) en nature, en dollars É.-U.)	P	G
– Aménagement du territoire et sécurité industrielle	<p>Activités consécutives à l'échange d'informations sur l'aménagement du territoire et la sécurité industrielle (séminaires 2016 et 2018) : recueil des bonnes pratiques (financé) ; séminaire consacré à l'échange de données d'expérience, avec organisation de jeux de rôle, l'accent étant mis sur l'information et la participation du public et/ou l'élaboration de directives (pas encore financé)</p> <p><i>Pays/organisations chefs de file/d'appui :</i> Union européenne/Banque européenne d'investissement, en coopération avec le Comité du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE, et en concertation et, éventuellement, en coopération avec la Convention de la CEE sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement et la Convention de la CEE sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière ainsi que le Protocole s'y rapportant relatif à l'évaluation stratégique environnementale</p>	70 000 ^b	2	3
– Stratégies de lutte contre l'incendie et de conservation de l'eau	<p>Activités consécutives à l'élaboration de directives et de bonnes pratiques relatives à la rétention des eaux d'extinction des incendies dans le cadre du Groupe mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels : établissement de la version définitive des directives</p> <p><i>Pays chefs de file :</i> à déterminer</p>	20 000	1	1
– Planification des interventions d'urgence	<p>Séminaire d'appui à la mise en œuvre de la liste de contrôle pour la planification des interventions d'urgence</p> <p><i>Pays chef de file :</i> Hongrie, en coopération avec la Commission internationale pour la protection du Danube et le Groupe mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels</p>	30 000	1	0,25
Total partiel		170 000	9	5,75
<i>Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts^c</i>	Onzième réunion de la Conférence des Parties	90 000	4	4
	Réunion du Bureau (nombre estimé : 4)	44 000	8	2
	Réunions du Groupe de travail de l'application (nombre estimé : 4)	38 000	8	4
	Réunions du Groupe de travail du développement de la Convention (aucune réunion prévue pour la période considérée)	-	-	-

Domaine	Activités, pays chefs de file/pays d'appui, organes ou organisations	Ressources financières extrabudgétaires (en espèces et en nature, en dollars É.-U.)	Ressources humaines financées par le budget ordinaire ou des fonds extrabudgétaires (en mois de travail d'administrateur (P) et d'agent des services généraux (G) du secrétariat)	
			P	G
	Réunions du Groupe mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels (nombre estimé : 2)	19 000	2	0,25
Total partiel		191 000	22	10,25
<i>Gestion générale des programmes</i>	Autres activités de secrétariat (gestion des ressources humaines et financières et autres activités de gestion, tâches administratives nécessaires au bon fonctionnement du groupe de la sécurité industrielle de la CEE et établissement de rapports sur des questions techniques et administratives dans le cadre du secrétariat de la CEE)	-	4	1
Total partiel		-	4	1
Total de la section I		411 000	45	20,5
II. Autres activités, y compris les activités d'assistance aux pays du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe orientale et du Sud-Est				
<i>Programme d'aide et de coopération^d</i>	Appui à l'application de la démarche stratégique par des réunions d'experts et des réunions de haut niveau tenues aux échelons national et sous-régional et appui à l'établissement d'auto-évaluations et de plans d'action en Ukraine et dans d'autres pays, à déterminer (estimation basée sur deux activités menées au niveau des pays)	60 000 (estimation)	5	2,5
	<i>Pays chefs de file/pays d'appui</i> : Ukraine, et éventuellement d'autres pays bénéficiant du Programme d'aide et de coopération, à déterminer, grâce à un financement du Programme d'aide et de coopération			
	Projet de renforcement de la sécurité industrielle en Asie centrale (en cours)	-	1	0,25
	<i>Pays chef de file</i> : Fédération de Russie			
	Projet de dialogues sur les politiques nationales relatives à la sécurité industrielle en Asie centrale	240 000	10	2,5
	<i>Pays chefs de file/pays d'appui</i> : Fédération de Russie, à confirmer, éventuellement avec le soutien d'autres pays pour des réunions d'experts nationaux			
	Projet sur l'amélioration de la sécurité des activités minières, en particulier dans les installations de gestion des résidus, au Kazakhstan, et au-delà en Asie centrale (en cours)	45 000	4	2
	<i>Pays chef de file</i> : Suisse, en coopération avec le Groupe mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels			

Domaine	Activités, pays chefs de file/pays d'appui, organes ou organisations	Ressources financières extrabudgétaires (en espèces et en nature, en dollars É.-U.)	Ressources humaines financées par le budget ordinaire ou des fonds extrabudgétaires (en mois de travail d'administrateur (P) et d'agent des services généraux (G) du secrétariat)	
			P	G
	Projet sur l'amélioration de la sécurité des activités minières, en particulier dans les installations de gestion des résidus, au Tadjikistan, et en Asie centrale	65 000	5	2,5
	<i>Pays chef de file</i> : Suisse (avec un financement de CHF 100 000), en coopération avec le Groupe mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels			
	Lancement des dialogues sur les politiques nationales relatives à la sécurité industrielle en Europe orientale et dans le Caucase ainsi qu'en Europe du Sud-Est, dans les pays qui en ont fait la demande (estimation sur la base de trois réunions organisées au niveau des pays)	90 000	6	1
	<i>Pays chefs de file/pays d'appui</i> : Azerbaïdjan, Serbie, République de Moldova, en coopération avec l'OCDE et avec l'appui financier du Programme d'aide et de coopération ^e			
	Ateliers sous-régionaux sur l'aménagement du territoire et la sécurité industrielle en Europe du Sud-Est, en Europe orientale et dans le Caucase	200 000	3	1
	<i>Pays/organisations chefs de file/d'appui</i> : France, en coopération avec la Belgique (gouvernement de la Région flamande) par une contribution en nature, à confirmer, avec la collaboration du Comité du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE, ainsi qu'en concertation et, éventuellement, en coopération avec la Convention d'Espoo et le Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale			
<i>Autres activités d'assistance</i>	Projet sur l'amélioration de la sécurité des installations de gestion des résidus dans la région du Caucase – Formation et options législatives (en cours)	130 000	1	0,25
	<i>Pays/organisations chefs de file/d'appui</i> : Arménie et Géorgie, en coopération avec le Groupe mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels, avec un financement de l'Allemagne			
	Projet sur la sécurité des installations de gestion des résidus le long du Danube – Formation et options législatives	100 000	1	0,25
	<i>Pays/organisations chefs de file/d'appui</i> : Serbie et Roumanie, en coopération avec la Commission internationale pour la protection du Danube et le Groupe mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels, avec un financement de l'Allemagne			

Domaine	Activités, pays chefs de file/pays d'appui, organes ou organisations	Ressources humaines financées par le budget ordinaire ou des fonds extrabudgétaires (en mois de travail d'administrateur (P) et d'agent des Ressources financières extrabudgétaires)		
		(en espèces et services généraux (G) du secrétariat) en nature, en dollars É.-U.)	P	G
	Projet sur la sécurité des installations de gestion des résidus au Kazakhstan et au Kirghizistan ^f	200 000	2	0,5
	<i>Pays/organisations chefs de file/d'appui : Kazakhstan et Kirghizistan (à confirmer), avec un financement de l'Allemagne</i>			
Activités de sensibilisation et de communication dans d'autres régions	Activités visant à promouvoir et à faire mieux connaître la Convention, notamment en dehors de la région de la CEE (production de supports d'information et établissement d'un réseau de contacts)	10 000	0,5	0,25
	<i>Organes/organisations d'appui : CEE et, éventuellement, autres commissions régionales, PNUE et pays chefs de file</i>			
Système de notification des accidents industriels	Consultations électroniques destinées aux points de contact au sujet du Système de notification des accidents industriels de la CEE et mise à jour de ce système ^g	10 000	1	0,25
	<i>Pays/organisation chef de file : à déterminer</i>			
Total de la section II		1 150 000	39,5	13,25
Total des activités (sections I et II)		1 561 000	84,5	33,75

Abréviations : G = agent des services généraux ; OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques ; P = administrateur ; PNUE = Programme des Nations Unies pour l'environnement.

^a Si l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques a lieu dans le cadre de la réunion de la Conférence des Parties, ses incidences financières seront moindres.

^b L'Union européenne/Banque européenne d'investissement a annoncé le versement d'une contribution de 35 000 euros pour l'établissement d'un recueil de bonnes pratiques concernant l'aménagement du territoire et la sécurité industrielle.

^c Les estimations concernant le service des organes intergouvernementaux sont fondées sur le montant indicatif de l'organisation de ces réunions qui figure dans le mécanisme financier durable (ECE/CP.TEIA/24, annexe I), en sus des coûts liés à la participation de membres des pays d'Europe orientale et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale et du secrétariat aux travaux de ces organes. Un montant de 1 500 dollars É.-U. est prévu pour 2 membres du Bureau originaires de pays remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'aide financière (conformément à la décision 2018/8), 2 membres du secrétariat chargés du service des réunions du Bureau et 1 membre chargé du service des réunions du Groupe de travail de l'application et du Groupe mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels.

^d Les activités menées au titre du Programme d'aide et de coopération sont fonction des demandes. Leur exécution dépend des auto-évaluations, des plans d'action et des propositions de projet présentés par les pays bénéficiaires, ainsi que de la disponibilité des ressources financières. Le Groupe de travail de l'application évalue le bien-fondé des demandes d'assistance et le Bureau décide de l'opportunité d'approuver telle ou telle activité compte tenu des fonds disponibles.

^e Un financement additionnel s'avère nécessaire pour répondre à la demande des pays d'instaurer les dialogues sur les politiques nationales relatives à la sécurité industrielle, lancer ce processus et réaliser les projets respectifs en Europe du Sud-Est, en Europe orientale et dans le Caucase.

^f Pour ce projet, il est envisagé de mettre à profit les résultats du *projet sur l'amélioration de la sécurité des activités minières, en particulier dans les installations de gestion des résidus, au Kazakhstan, et au-delà en Asie centrale*, et d'activités antérieures et en cours concernant la sécurité de la gestion des résidus menées dans le cadre de la Convention.

^g Un montant de 10 000 dollars correspond aux ressources nécessaires pour la mise à jour du système de notification des accidents industriels.

Tableau 2

Ressources totales pour 2019-2020

(En dollars des États-Unis)

<i>Postes/Activités</i>	<i>Activités de base</i>	<i>Autres activités</i>	<i>Total</i>
Activités	411 000	1 150 000	1 561 000
Personnel :			
Administrateurs, BO (activités de base : 21 mois de travail)	^a	-	-
Agents des services généraux, BO (activités de base : 10, 5 mois de travail)	^a	-	-
Administrateurs, XB (activités de base : 24 mois de travail)	401 832	-	401 832
Agents des services généraux, XB (activités de base : 10 mois de travail)	127 500	-	127 500
Administrateurs, XB (autres activités : 39,5 mois de travail)	-	661 349	661 349
Agents des services généraux, XB (autres activités : 13,25 mois de travail)	-	168 938	168 938
Total	940 332	1 980 286	2 920 618

Abréviations : BO = budget ordinaire ; XB = ressources extrabudgétaires.

Note : Un poste (d'administrateur ou d'agent des services généraux) équivaut à vingt et un mois de travail par exercice biennal.

L'estimation des ressources nécessaires au titre du personnel se fonde sur les taux standards de l'ONU. La mise en œuvre du plan de travail nécessitera un financement extrabudgétaire supplémentaire pour couvrir deux, voire trois, postes d'administrateur et un poste d'assistant (programmes) pour une période de courte durée (agent des services généraux), en fonction des activités du plan de travail autres que les activités de base qui sont financées.

^a Financé par le budget ordinaire de l'ONU. Le titulaire du poste d'administrateur financé par le budget ordinaire est responsable de la supervision du groupe de la sécurité industrielle, du secrétariat de la Convention et de la mise en œuvre du plan de travail, dont les activités de base et les autres activités.

Tableau 3

Activités dont l'exécution au cours de la période précédant la onzième réunion de la Conférence des Parties nécessiterait des Parties chefs de file et des ressources supplémentaires

<i>Domaine</i>	<i>Activités, pays chefs de file/d'appui</i>	<i>Ressources financières extrabudgétaires (en espèces et en nature, en dollars É.-U.)^a</i>
<i>Facilitation de l'application</i>	Exercices d'intervention transfrontières supervisés par le Groupe mixte	
	d'experts de l'eau et des accidents industriels	100 000
	<i>Pays chefs de file/d'appui</i> : à déterminer	
<i>Programme d'aide et de coopération</i>	Projet relatif au delta du Danube-II (y compris la finalisation du plan d'urgence commun, les exercices et l'élaboration d'un protocole entre les trois pays concernés)	600 000
	<i>Pays chefs de file/d'appui</i> : République de Moldova, Roumanie et Ukraine, avec un soutien financier à déterminer	
	Projet visant à soutenir les efforts déployés par les pays d'Asie centrale pour renforcer la sécurité des installations de gestion des résidus	500 000
	<i>Pays chefs de file/d'appui</i> : à déterminer	
	Projet de dialogues sur les politiques nationales relatives à la sécurité industrielle en Europe du Sud-Est	250 000
	<i>Pays chefs de file/d'appui</i> : Serbie, avec un soutien financier restant à déterminer, en coopération avec l'OCDE	

<i>Domaine</i>	<i>Activités, pays chefs de file/d'appui</i>	<i>Ressources financières extrabudgétaires (en espèces et en nature, en dollars É.-U.)^a</i>
	Projet de dialogues sur les politiques nationales relatives à la sécurité industrielle en Europe orientale et dans le Caucase	300 000
	<i>Pays chefs de file/d'appui</i> : Azerbaïdjan, République de Moldova, avec un soutien financier restant à déterminer, en coopération avec l'OCDE	
	Appui à l'Europe orientale et du Sud-Est, au Caucase et à l'Asie centrale en matière de prévention de la pollution accidentelle des eaux et de préparation à celle-ci	300 000
	<i>Pays chefs de file/d'appui</i> : à déterminer, en coopération avec la Convention sur l'eau de la CEE, notamment le Groupe mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels	
<i>Programme d'aide et de coopération (Facilitation de l'application)^a</i>	Élaboration de modules de formation (y compris de modules de formation des formateurs, de manuels, de documents d'orientation, et d'outils interactifs et de formation en ligne) sur la mise en œuvre de la Convention et ses liens avec d'autres instruments et politiques, y compris le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe	400 000
	<i>Pays chefs de file/d'appui</i> : à déterminer, en coopération avec les membres du Groupe de coordination interinstitutions sur les accidents industriels	
<i>Facilitation de l'application</i>	Guide d'application de la Convention	45 000
	<i>Pays chefs de file/d'appui</i> : à déterminer	
	Échange de renseignements et de données d'expérience sur l'information, la participation et l'accès du public à la justice afin de promouvoir l'application de l'article 9 de la Convention	45 000
	<i>Pays chefs de file/d'appui</i> : à déterminer	
Total		2 540 000

^a Activité pouvant relever du Programme d'aide et de coopération ou de la Facilitation de l'application, selon sa portée. Le budget estimatif est basé sur l'élaboration de supports pédagogiques expressément destinés aux pays d'Europe orientale et d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale. En cas d'élargissement à toutes les Parties, les incidences budgétaires seraient ajustées en conséquence.